

**Assemblée générale**  
**FSCF CD 25/70/90**  
**Samedi 9 octobre 2021**  
**Damprichard**

Pour suivre nos actualités

<https://www.fscf-bfc.fr/associations/2/Comite-Departemental-25-70-90>

 <https://www.facebook.com/fscf.cd257090>

cd-257090@fscf-bfc.fr



## **La Saint-Paul Trévillers, 40 ans en quelques lignes :**

L'association la Saint-Paul fut créée en 1980 puis affiliée à la FSCF en 1981.

C'est à l'initiative de quelques personnes passionnées de gymnastique dont Marie Claire Lambert, 1<sup>ère</sup> présidente et Catherine Monnet qui lui a succédé que cette association vit le jour.

Ce ne fut pas chose facile au départ car tout était à faire. Il a fallu trouver du matériel d'occasion dans les clubs des environs et l'installer dans la salle mise à disposition par la commune. Pour débiter les activités et former les moniteurs, elles ont pu compter sur les membres de la Jeanne d'arc de Maîche qui les ont bien épaulées et conseillées.

La Saint-Paul a débuté avec des gymnastes filles et garçons de toutes sections ainsi que la gym détente. A une certaine époque, elle comptait également les sections « danse country » et « Eveil à l'enfant ».

Avant la pandémie de covid 19, nous comptions environ 100 licenciés, répartis entre les sections initiations, Jeunes poussines, poussines, jeunesses et gym form'détente. Nous espérons pouvoir maintenir ces effectifs mais nous tentons également chaque année de trouver de nouvelles monitrices. Nous rappelons que tous nos membres sont bénévoles et leur recrutement devient de plus en plus difficile. Nous espérons que notre petite association aura encore de belles années devant elle !

De nos jours, nous ne disposons pas de salle et les activités de la St-Paul se déroulent comme à ses débuts dans la salle communale laissée gracieusement par la commune que nous tenons à remercier.

Un grand merci à nos anciennes présidentes qui ont fait vivre et évoluer l'association. Nous profitons de cette soirée festive pour remercier et mettre à l'honneur Catherine Monnet pour ses 40 années de présence au sein de la St-Paul.

Pour cette année d'anniversaire à la FSCF, nous sommes ravis d'organiser l'Assemblée générale du comité départemental 25/70/90.

Nous souhaitons à toutes les personnes présentes une excellente soirée et une bonne reprise.

Francine Chatelain, présidente

Et tous les membres de la St-Paul Trévillers

## Mot d'accueil

Le Comité Départemental du Doubs, De la Haute Saône et du Territoire de Belfort est très heureux de vous accueillir à son Assemblée Générale.

Nous remercions chaleureusement la Saint Paul de TREVILLERS, sa Présidente Francine CHATELAIN et toute l'équipe de bénévoles pour leur accueil et l'organisation de cette soirée.

Après une seconde année consécutive d'arrêts de nos activités, l'heure est enfin venue de la renaissance de notre vie associative et de la reconquête de nos adhérents, et surtout d'Innover pour Rebondir.

Le thème présenté avant l'assemblée « mon association à la FSCF » revisitera les principes fondateurs de la Fédération Sportive et Culturelle de France pour remobiliser les associations.

Pour clore cette soirée, nous fêterons les anniversaires de la St Paul (40 ans), de l'Alerte Grayloise (100 ans) et les 115 ans du Comité Interdépartemental 25/70/90.

Nous vous souhaitons une excellente Assemblée Générale et surtout une excellente saison sportive et culturelle.

Restant à votre écoute.

Amicalement

Pour le Comité  
Walter GROCHULSKA

Président

# Le comité départemental 2020/2024

## Les membres

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Walter GROCHULSKA     | Président           |
| Anne Marie DREZET     | Secrétaire          |
| Linda VALOGNES        | Trésorière          |
| Dominique PATOIS      | Secrétaire adjointe |
| <br>                  |                     |
| Carine BOURCET        | Membre              |
| Frédérique DURAND     | Membre              |
| Sophie DROZ           | Membre              |
| Anne Marie FLENET     | Membre              |
| Martine HUFSCMITT     | Membre              |
| Joelle ROLET          | Membre              |
| Sophie SITTLER        | Membre              |
| <br>                  |                     |
| Michel BALIZET        | Membre              |
| Robert BINETRUY       | Membre              |
| Gérard DUDOUIT        | Membre              |
| Emmanuel GRANDVILLAIN | Membre              |
| Patrick MAILLARD      | Membre              |
| Patrick PAICHEUR      | Membre              |

Vérificateurs aux comptes :

Didier BAILLY de la Jeanne d'arc de Seloncourt et Daniel CALVO de la Saint Michel de Morteau

## Les commissions techniques du comité

Les commissions techniques gèrent, animent et développent l'activité dont elles ont la charge et ceci sous tous les aspects.

Le CD est décisionnaire sur les propositions des commissions, et plus particulièrement celles qui ont des incidences financières.

Les candidatures aux compétitions départementales sont validées par le CD.

Les commissions GF et juges ont réactualisé le Règlement des compétitions de gymnastique féminines et le Cahier des charges Juges.

### Gymnastique féminine et Juges GF

**Isabelle GIRARDIN** - Saint Michel Morteau **Co-Responsable**

**Sabine GODINAT**- Boroillotte **Co-Responsable**

Monique BOIRON – Gym de Thise

Stéphanie BOULCOURT - Saint Michel Morteau

Alexandra BRESSON – Jeanne d'Arc Seloncourt

Anne Claude CHAPUIS - Bousbotte

Lucie CUCHE- Cercle Gymnique le Russey

Fabienne FOURNERET – Bousbotte

Marie-Hélène FOURNERET – Sportive Audincourt

Corinne GROCHULSKA – Gym de Thise

Véronique JULLERAT - - Saint Michel Morteau

Référentes CD/ Dominique PATOIS et Martine HUFSCMITT

### Eveil

**Joëlle ROLET** – Saint Michel Voujeaucourt **Responsable**

Elodie DE LUCCA - Sportive Audincourt

Laury DROUHOT- Avenir de Grandvillars

Céline ORIOT – Saint Michel Voujeaucourt

Isabelle PERREY – Gas de la Vallée

## Membres des Commissions Nationales

Brigitte GIAMPICCOLO responsable CN ATOUT'FORM

Monique Rouge Co responsable CN PAC

Joelle ROLET membre CN EVEIL

Corinne GROCHULSKA consultante CN GF

Christelle LECHENNE membre CN DEMARCHE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Oriane SERRETTE et Régis SERRETTE membres CN SKI

Jean François VINOT membre CN TAA

Gwilherm COURBET membre CN ARTS MARTIAUX ET SPORTS DE COMBAT

# Organisation des districts

Une nouvelle organisation est mise en place (décision du 24/05/19) pour donner aux districts une véritable autonomie administrative et financière, pour une meilleure gestion de proximité avec leurs associations.

Le CD allouera une subvention de fonctionnement à chaque district, révisable annuellement par le Conseil d'administration.

Les districts gèrent :

Badges poussins ; Etoiles GF ; 1/2 finales GF ; Qualification étoiles GM

1 festival sur Montbéliard

2 challenges sur Besançon

## Droits d'engagement des compétitions

Les districts fixent leurs propres droits d'engagements (comprenant les IK, repas juges, récompenses, secrétariat...).

Les districts conserveront la totalité des droits d'engagement (plus de rétrocession au CD)

Les inscriptions seront réalisées sur le site et gérées par les districts.

## Stages perfectionnement (gymnastes) et de base (animateurs et juges)

Les stages de perfectionnement sont gérés par les districts qui fixent leurs droits d'engagement. Les salaires AF3 sont établis par prestation de service du Comité qui financera à hauteur de 2 journées par Formateur AF3 par an et par district. La demande est à formuler par le président de district à minima 15 jours avant la date du stage pour l'établissement de la Déclaration préalable à l'embauche et l'établissement du contrat de travail. Ledit contrat est à renvoyer dans les 8 jours suivant la réception par les animateurs salariés. Lors de la demande il conviendra de préciser la date d'embauche, l'identité complète du salarié et son rôle le jour du stage (animateur ou responsable).

Les stages supplémentaires seront à la charge des districts pour les salaires des formateurs.

Les stages juges et animateurs de base sont gérés par les districts, qui fixent leurs droits d'engagement.

Les inscriptions seront réalisées sur le site. [www.fscf-bfc.fr](http://www.fscf-bfc.fr)

## Dotation de fonctionnement

La dotation de fonctionnement par district servira pour l'aide aux clubs organisateurs, la location des bureaux, les charges de fonctionnement, les photocopies, les frais divers... Il a été remis à chaque district 2 kakémonos, 1 vidéoprojecteur, 1 ordinateur portable et une imprimante.

# Droits d'engagement

**Droits engagements compétitions GF/GM du CD pour la saison 2021/2022** (révisables annuellement) (décision du CD du 05/06/2021)

Interclubs 45 euros par équipe engagée

Poussins 3 euros par gymnaste

Interdépartemental 3 euros par gymnaste

Finale des imposes GF et finale des étoiles GM 7euros par gymnaste

Les droits d'engagement seront déterminés uniquement en fonction du nombre de **gymnastes inscrits** pour chaque compétition et seront exigibles en totalité, à l'inscription de la dernière compétition organisée par le Comité Départemental.

Une seule facture par club sera ainsi établie, regroupant toutes les compétitions auxquelles le club a participé et basée uniquement sur le nombre d'inscrits au départ.

Le paiement sera effectué **OBLIGATOIREMENT** par virement sur le compte bancaire du CD25/70/90 avant la dernière compétition gymnique du CD pour pouvoir y participer.

Aucune inscription supplémentaire le jour de la compétition ne sera acceptée.

## **QUOTAS JUGES (décision du 9 mars 2020)**

**Il n'y a plus de quotas juges pour les compétitions gymniques du CD mais une mutualisation entre les associations tout en rappelant la nécessité d'avoir un nombre suffisant de juges pour les compétitions.**



**CONSIGNES**

**Concernant les demandes de subventions pour les associations organisatrices des compétitions suivantes, il conviendra d'adresser par courriel la demande ci-dessous auprès du Comité Interdépartemental.**

Modèle :

Référence du club

Nom prénom

Adresse...

Objet : Demande de subvention de compétition CD 25/70/90

Monsieur le président,

Par la présente je sollicite l'aide prévue par le CD 25/70/90 pour l'organisation du concours gymnique\*..... du.....ou une compétition nationale de ... .....le ou le challenge Tir à l'Arc le....

Vous remerciant

Sportivement  
Signature du président

Saison 2021/2022

**\*Interclubs GF 600€**

**\*Finales GF 600€**

**\*Interdépartemental GF Jeunesses/ Aînées 1200€**

**\*Concours Poussins GF/GM 1200€**

**\*Départemental GRS 300€**

**\*Départemental GRS Jeunesses/Aînées 300€**

**\*CN Hiver Tir à l'Arc 150€**

**\*Challenge Tir à l'Arc 100€**

**\*Compétition fédérale 1000€**

Le comité remboursera jusqu'à 25 % des inscriptions en AF par stagiaire dans la limite de 125 €.

Il conviendra de fournir comme justificatifs la fiche d'inscription et l'attestation de réussite du stage.

# Licences

## Tarif des licences globaux (part fédérale, régionale et départementale)

| Catégories licences                | Part fédérale | Part régionale | Part départementale | 2021/2022 |
|------------------------------------|---------------|----------------|---------------------|-----------|
| Catégorie Dirigeants CD            | 14.00 €       | 5.60 €         | 2.40 €              | 22.00 €   |
| Activités Multiples AM             | 16.00 €       | 6.00 €         | 9.00 €              | 31.00 €   |
| Activité de Compétition AC         | 16.00 €       | 6.00 €         | 9.00 €              | 31.00 €   |
| Catégorie Loisirs CL               | 9.00 €        | 3.60 €         | 5.40 €              | 18.00 €   |
| Catégorie Eveil CE                 | 9.00 €        | 3.60 €         | 5.40 €              | 18.00 €   |
| Activité de Compétition Athlétisme | 10.00 €       | 4.00 €         | 6.00 €              | 20.00 €   |
| Sport collectif CA                 | 12.00 €       | 4.80 €         | 3.20 €              | 20.00 €   |

Extrait des consignes administratives fédérales 2021/2022 :

### LES DIFFERENTS TYPES ET TARIFS DE LICENCES

A compter de la saison 2021-2022 et pour répondre à l'ensemble de ses particularités de pratiques, la FSCF propose 6 types de licences.

| CATEGORIES   | TYPES | DESCRIPTIFS  | TARIFS  |
|--|-------|--|---------|
| ACTIVITES GYMNIQUES OU SPORTIVES                                       | AC    | Activités en compétition ou formation  | 16.00 € |
|  |       | Mention Athlétisme *   | 10.00 € |
|  | CA    | Sports collectifs  | 12.00 € |
| ACTIVITES GYMNIQUES, SPORTIVES, CULTURELLES, EDUCATIVES ET D'ANIMATION | CL    | Activités en loisir (pour les activités gymniques et sportives relevant de la catégorie AC en compétition, la licence CL ne permet pas la pratique en dehors de l'association, ex : formations, perfectionnements) | 9.00 €  |
| PRATIQUE DE DEUX ACTIVITES ET PLUS                                     | AM    | Activités multiples de loisir et/ou de compétition   | 16.00 € |
| DIRIGEANTS   | CD    | Elus, nommés, entraîneurs, juges, arbitres ne pratiquant pas d'activité gymnique ou sportive nécessitant une licence AC ou CA  | 14.00 € |
| PETITE ENFANCE   | CE    | Pratiquant de moins de 6 ans au 31/12/2021   | 9.00 €  |

## Affiliation des associations

Le tarif inclus les abonnements payants à la revue « les jeunes ».

| Catégorie par nombre licenciés | Part fédérale | Part régionale | Part départementale | 2021/2022       |
|--------------------------------|---------------|----------------|---------------------|-----------------|
| Catégorie A de 3 à 25          | 45.00 €       | 9.00 €         | 18.00 €             | <b>72.00 €</b>  |
| Catégorie B de 26 à 50         | 85.00 €       | 16.50 €        | 33.00 €             | <b>134.50 €</b> |
| Catégorie C de 51 à 75         | 150.00 €      | 36.00 €        | 60.00 €             | <b>246.00 €</b> |
| Catégorie D de 76 à 150        | 235.00 €      | 57.00 €        | 75.00 €             | <b>367.00 €</b> |
| Catégorie E de 151 à 300       | 345.00 €      | 76.50 €        | 99.50 €             | <b>521.00 €</b> |
| Catégorie F 301 et plus        | 475.00 €      | 102.00 €       | 203.00 €            | <b>780.00 €</b> |

**Les parts départementale et régionale ne s'appliquent que sur la cotisation fédérale, à l'exclusion des abonnements.**

| Catégorie | Nombre d'adhérents | Cotisation fédérale | Abonnements gratuits | Abonnements payants | Tarifs abonnements | Total |
|-----------|--------------------|---------------------|----------------------|---------------------|--------------------|-------|
| A         | De 3* à 25         | 30 €                | 1                    | 1                   | 15 €               | 45 €  |
| B         | De 26 à 50         | 55 €                | 1                    | 2                   | 30 €               | 85 €  |
| C         | De 51 à 75         | 120 €               | 1                    | 2                   | 30 €               | 150 € |
| D         | De 76 à 150        | 190 €               | 1                    | 3                   | 45 €               | 235 € |
| E         | De 151 à 300       | 255 €               | 1                    | 6                   | 90 €               | 345 € |
| F         | 301 et plus        | 340 €               | 1                    | 9                   | 135 €              | 475 € |

\* Minimum de 3 personnes pour affilier une association.

A compter de la saison 2021-2022, une réduction sur le tarif de ré-affiliation est appliquée lorsque la ré-affiliation dans ADAGIO a été réalisée **avant le 1<sup>er</sup> novembre de la saison**.

*Cette réduction s'applique sur la part fédérale.*

| Catégorie | Nombre d'adhérents | Cotisation fédérale | Abonnements gratuits | Abonnements payants | Tarifs abonnements | Total |
|-----------|--------------------|---------------------|----------------------|---------------------|--------------------|-------|
| A         | De 3 à 25          | 27 €                | 1                    | 1                   | 15 €               | 42 €  |
| B         | De 26 à 50         | 50 €                | 1                    | 2                   | 30 €               | 80 €  |
| C         | De 51 à 75         | 108 €               | 1                    | 2                   | 30 €               | 138 € |
| D         | De 76 à 150        | 171 €               | 1                    | 3                   | 45 €               | 216 € |
| E         | De 151 à 300       | 230 €               | 1                    | 6                   | 90 €               | 320 € |
| F         | 301 et plus        | 306 €               | 1                    | 9                   | 135 €              | 441 € |



## 1. CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ

Le ministère chargé des sports a rendu systématique, à compter du 1er janvier 2021, le contrôle de l'honorabilité des encadrants sportifs bénévoles et des exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS). Ce statut d'exploitants d'EAPS correspond à toutes les fonctions de dirigeant ou membre des instances de l'association sportive.

Ce contrôle vient compléter celui déjà effectué par le biais de la carte professionnelle pour les enseignants et encadrants rémunérés, titulaires d'un diplôme à finalité professionnelle. Le contrôle d'honorabilité a pour but de s'assurer que les personnes qui exercent certaines fonctions n'ont pas été condamnées pour des faits leur interdisant de les exercer.

Ainsi, le Code du sport (articles L212-9, L212-1 et L322-1) prévoit que les activités d'encadrants, exercées à titre rémunéré ou bénévole, ainsi que les activités d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportive (EAPS), sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crimes ou certains délits.

Les exploitants d'EAPS sont tous ceux qui dirigent une association ou y exercent des responsabilités (bureau, conseil d'administration/comité directeur, membres des comités de sections, etc.).

L'outil ADAGIO permet de renseigner la fonction de dirigeant ou d'encadrant pour toutes les personnes concernées (mineures et majeures) par le contrôle d'honorabilité. Cela entraîne la saisie obligatoire d'informations complémentaires (date et lieu de naissance, nom de naissance).

Cette obligation s'impose à toutes les associations proposant des activités physiques et sportives. La fédération s'est engagée auprès du ministère à fournir, à partir de septembre 2021, les informations concernant les encadrants et dirigeants des associations FSCF, après avoir fourni en janvier 2021 la liste des membres des instances départementales, régionales et nationales de la FSCF.



## Colosse aux pieds d'argile

Le Comité Départemental 25/70/90 organise deux conférences avec l'association Colosse aux pieds d'argile les vendredi 29 octobre 2021 à Audincourt, dans la salle de la Sportive rue de Champagne à 20h et samedi 30 octobre à Besançon, au centre diocésain à 14h30.

### Qu'est-ce que l'association Colosse aux pieds d'argile ?

C'est une Association reconnue d'utilité publique

Créée en 2013, cette association est née de l'histoire personnelle de **Sébastien BOUEILH**, ancien rugbyman et victime d'un pédophile de ses 12 à 16 ans. Après 18 ans de silence et suite au procès de son agresseur, Sébastien a décidé de fonder Colosse aux pieds d'argile pour **prévenir et sensibiliser tous les acteurs du mouvement sportif aux violences sexuelles**.

**Reconnue d'utilité publique en novembre 2020**, l'association a pour missions la **sensibilisation** aux risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement, la **formation** des professionnels encadrant les enfants ainsi que **l'accompagnement** et l'aide aux victimes. **Elle œuvre tant pour la protection des enfants que des éducateurs.**

Leurs actions  
Sensibiliser

Sensibiliser et prévenir sur les risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement.

**Ils interviennent au sein des :**

- Clubs sportifs
- CREPS et Pôles espoirs
- Associations
- Écoles, collèges et lycées
- Collectivités territoriales

**Le discours est adapté en fonction des tranches d'âge et un temps d'entretien individuel est prévu après chaque intervention afin d'accueillir la parole.**

**Former**

Plusieurs formations, d'une durée de 6 heures en présentiel ou en distanciel, sont dispensées :

« Violences sexuelles : connaître les infractions, les prévenir et savoir agir »

« Écoute de la victime et recueil de sa parole »

« Audition de la victime, du mis en cause et du témoin »

**L'association est reconnue organisme de formation**

Accompagner

- Recueil des témoignages.
  - Orientation et accompagnement psychologique et juridique.
  - Consultations psychologiques gratuites pour les victimes et les victimes collatérales avec une psychologue clinicienne formée à l'EMDR.
  - Organisation de semaines de résilience pour les adolescents.

# Obtention d'une licence

## 1. OBTENTION D'UNE LICENCE POUR LES PERSONNES MINEURES

### OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE ET RENOUELEMENT

**La loi d'accélération et de simplification de l'action publique** (loi n° 2020-1525 du 7 déc. 2020 publiée au JO le 8 décembre 2020) **a modifié le code du sport et remplacé le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs** par un **questionnaire** équivalent à une attestation parentale.

Ce questionnaire remplace ainsi, pour les mineurs, la présentation du certificat médical par une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, questionnaire réalisé conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Ce **questionnaire de santé** se trouve en **annexe 3**.

L'âge pris en compte pour un sportif mineur s'effectue à la date de prise de licence dans ADAGIO.

Lorsque qu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention d'une licence ou l'inscription à une compétition sportive nécessitent la production d'un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive (**annexe 5**).

## 2. OBTENTION D'UNE LICENCE POUR LES PERSONNES MAJEURES

La réglementation applicable depuis septembre 2016 prévoit l'obligation d'un renouvellement du certificat médical uniquement tous les **3 ans**.



Pour les années intermédiaires, et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans la délivrance annuelle de la licence, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical.

## OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE

Pour toute première licence à la FSCF, ou suite à une interruption de licence au cours de la période de **3 ans**, ou de changement d'association, il est nécessaire de présenter un nouveau certificat d'absence de contre-indication (CACI) datant de moins d'un an à la prise de la licence. **Le certificat médical type se trouve en annexe 5.**

Un certificat est nécessaire pour toutes licences concernant les activités physiques et sportives, qu'elles soient de compétition ou de loisir.

## RENOUVELER SA LICENCE FSCF

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente au sein d'une même association de la FSCF.

Pour la licence compétition comme pour la licence loisir, la durée de validité du certificat est de **3 ans**. Pour les années intermédiaires, il est impératif que le licencié **atteste** qu'il ait répondu négativement à toutes les rubriques du **questionnaire de santé en annexe 4.**

Si le questionnaire contient au moins une réponse positive, **un certificat médical datant de moins de six mois** à la prise de licence doit être produit pour permettre le renouvellement.

**Exemple pratique :** Cas de figure d'une première prise de licence lors de la saison 2017-2018 avec remise d'un certificat médical valide. En cas d'interruption de prise de licence, l'intéressé devra remettre uniquement à son association l'attestation de santé pour les deux saisons suivantes.

## Section III – Certificat médical

### COVID 19 :

**Toute personne ayant été infectée par la Covid (avec ou sans symptômes) doit présenter un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour l'obtention d'une licence sportive 2021-2022.**

Il est conseillé, pour les personnes majeures ayant un certificat médical datant de moins de 3 ans qui n'ont pas présenté de Covid mais qui ont arrêté leurs activités physiques plusieurs mois, de consulter leur médecin traitant avant de reprendre une licence. Ils peuvent pour cela s'aider du questionnaire de santé spécial Covid en **annexe n° 2.**

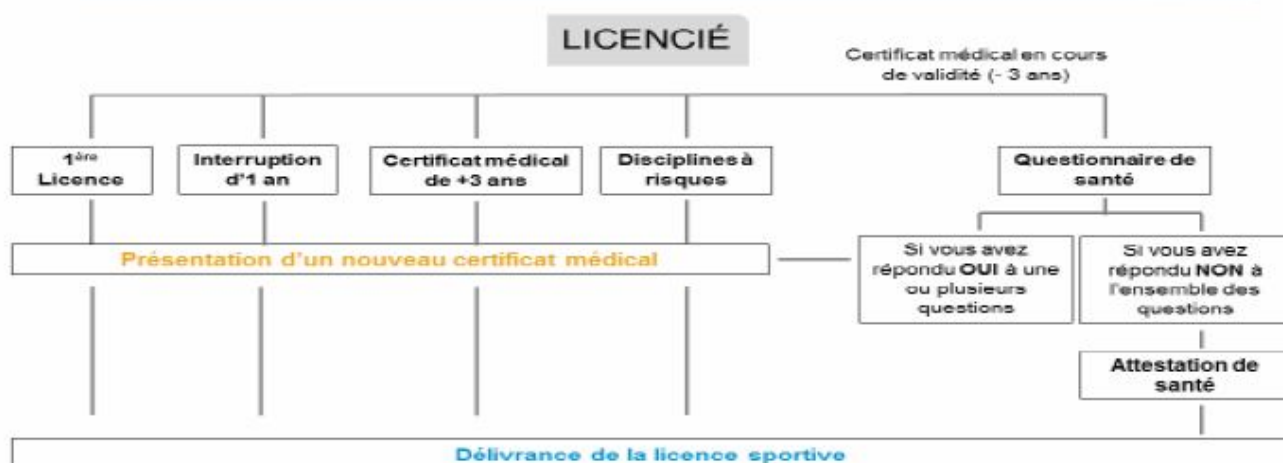
### Dispositions générales :

- **Seuls les pratiquants d'activités culturelles et les enfants de moins de 6 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'ont pas à présenter de certificat médical ni attestation de santé pour obtenir une licence.**
- **Pour tout sportif (mineur ou majeur) pratiquant une discipline à risque (cf page 14) il est impératif de présenter un certificat médical chaque année lors du renouvellement de licence.**



| Guide de renouvellement du certificat médical |                    |                      |                      |                    |                      |                      |                    |
|---|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------|
| Saison  | 2017-2018          | 2018-2019            | 2019-2020            | 2020-2021          | 2021-2022            | 2022-2023            | 2023-2024          |
| Document à fournir                            | Certificat médical | Attestation de santé | Attestation de santé | Certificat médical | Attestation de santé | Attestation de santé | Certificat médical |

## RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT MÉDICAL



### 3. EXCEPTION : SPORTS A RISQUE

Pour certaines disciplines sportives, « dites à contraintes particulières », il est impératif de présenter un certificat médical **chaque année** lors du renouvellement de licence.

Extrait du **décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport** :

« Art. D. 231-1-5.-Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont énumérées ci-après :

1° Les disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement spécifique :

a) L'alpinisme ;

b) La plongée subaquatique ;

c) La spéléologie ;

2° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;

3° Les disciplines sportives comportant l'utilisation **d'armes à feu** ou à air comprimé ;

4° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;

5° Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;

6° Le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII. »

**NB** : Les disciplines sportives pour lesquelles le combat prend fin par K-O physique, sont proscrites au sein de la FSCF

# LES STATISTIQUES

| <b>Associations</b>                | <b>Nombre licences</b> |
|------------------------------------|------------------------|
| AIGLON SPORTS BESANCON             | 35                     |
| AISCR ROULANS                      | 3                      |
| ALERTE GRAYLOISE GRAY              | 91                     |
| ARCHERS HERI "COURTOIS"            | 44                     |
| AVENIR DE GRANDVILLARS             | 20                     |
| AVENIR DE L'UNION OUVRIERE         | 40                     |
| CERCLE GYMNIQUE LE RUSSEY          | 90                     |
| FR ASSOCIATION BORDS DE L'OGNON    | 22                     |
| GAKKÔ DENTÔ                        | 35                     |
| GYM THISE                          | 89                     |
| L'AVENIR DE MANDEURE               | 12                     |
| L'AVENIR DU DAHON VALDAHON         | 65                     |
| L ESPERANCE DE PONTARLIER          | 127                    |
| LA BOROILLOTTE DE VALENTIGNEY      | 86                     |
| LA BOUSBOTTE BESANCON              | 185                    |
| LA CITA                            | 110                    |
| LA FRANCAISE DE VILLERS LE LAC     | 105                    |
| LA JEANNE D'ARC CHARQUEMONT        | 129                    |
| LA JEANNE D'ARC DE MAICHE          | 194                    |
| LA JEANNE D'ARC GRD COMBE CHATELEU | 90                     |
| LA JEANNE D'ARC SELONCOURT         | 152                    |
| LA JEUNESSE DE PALENTE BESANCON    | 33                     |
| LA MANCINE MAMIROLLE               | 153                    |

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| LA RENAISSANCE ROCHE LEZ BEAUPRE   | 73          |
| LA SAINT MICHEL MORTEAU            | 333         |
| LA SAINT MICHEL VOUEAUCOURT        | 108         |
| LA SAINT PAUL TREVILLERS           | 62          |
| LA SAINTE THERESE BOURGUIGNON      | 43          |
| LA SAVOUREUSE CHATENOIS LES FORGES | 16          |
| LA SPORTIVE D AUDINCOURT           | 62          |
| LA VORAYSIENNE VORAY SUR L'OGNON   | 103         |
| LES CAPUCINES PONTARLIER           | 25          |
| LES ENFANTS DU VALLON HERIMONCOURT | 3           |
| LES GAS DE LA VALLEE ORNANS        | 115         |
| OSONS ENSEMBLE AUTREMENT           | 46          |
| <b>Total général</b>               | <b>2899</b> |

| Activités  | Nombre      | %             |
|--|-------------|---------------|
| Autres activités de remise en forme et d'entretien | 70          | 2,41          |
| Autres activités manuelles                         | 1           | 0,03          |
| Autres activités socio-culturelles                 | 22          | 0,76          |
| Autres jamda                                       | 43          | 1,48          |
| Cardio training                                    | 12          | 0,41          |
| Chi gong   | 1           | 0,03          |
| Country  | 2           | 0,07          |
| Ensembles vocaux                                   | 21          | 0,72          |
| Eveil de l'enfant                                  | 216         | 7,45          |
| Gym Form' Détente                                  | 193         | 6,66          |
| Gymnastique féminine                               | 1372        | 47,33         |
| Gymnastique masculine                              | 291         | 10,04         |
| Gymnastique rythmique et sportive                  | 134         | 4,62          |
| Marche nordique                                    | 13          | 0,45          |
| Peinture   | 14          | 0,48          |
| Randonnée pédestre                                 | 112         | 3,86          |
| Scrapbooking                                       | 9           | 0,31          |
| Ski alpin  | 3           | 0,10          |
| Step   | 47          | 1,62          |
| Stretching   | 2           | 0,07          |
| Tai chi chuan                                      | 16          | 0,55          |
| Tennis de table                                    | 34          | 1,17          |
| Tir à l'arc  | 251         | 8,66          |
| Yoga   | 20          | 0,69          |
| <b>Total général</b>                               | <b>2899</b> | <b>100,00</b> |

| <b>Par comité</b>             | <b>Nombre licences</b> |
|-------------------------------|------------------------|
| FSCF CD DOUBS                 | 2568                   |
| FSCF CD HAUTE SAONE           | 260                    |
| FSCF CD TERRITOIRE DE BELFORT | 71                     |
| <b>Total général</b>          | <b>2899</b>            |

| <b>Par district</b>          | <b>Nombre licences</b> |
|------------------------------|------------------------|
| District de Besançon         | 1123                   |
| District Pays de Montbéliard | 1155                   |
| District du Haut Doubs       | 621                    |
| <b>Total général</b>         | <b>2899</b>            |

# Résultats fédéraux

## Championnat national de tir à l'arc

### Classement individuel : catégorie Benjamine

1 LA SAINTE THERESE BOURGUIGNO THOMAS Julia

### Classement individuel : catégorie Minime Mixte

1 LA SPORTIVE D AUDINCOURT SAGET Tom

2 LA SPORTIVE D AUDINCOURT BESNIER Paul

### Classement individuel : catégorie Cadet/te Mixte

1 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT ABAD CARRE Leelou

### Classement individuel : catégorie Junior Femme CL

1 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT DEVILLERS Marine

### Classement individuel : catégorie Junior Homme CL

1 LA SPORTIVE D AUDINCOURT COCOGNE Nolan

2 LA SAINTE THERESE BOURGUIGNO JOFFRIN Renaud

3 LA SPORTIVE D AUDINCOURT BEUCHAT Corentin

### Classement individuel : catégorie Femme CL

1 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE MAINPIN Fanchon

### Classement individuel : catégorie Homme CL

1 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE PAUMIER Charly

2 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE PAUMIER Laurent

3 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT JACQUOT Christophe

### Classement individuel : catégorie Vétéran Homme CL

2 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE CAIZERGUES Claude

3 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT VEUCHEY Alain

### Classement individuel : catégorie Super-Vétéran. Homme CL

1 LA SAINTE THERESE BOURGUIGNO GOUVIER Pierre

3 FR ASSOCIATION BORD DE L OGNO MICHEL Jean-Marie

**Classement individuel : catégorie Senior AP**

1 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE GAZZURELLI Frederic

2 LA SPORTIVE D AUDINCOURT LABRE Antonin

3 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT VINOT Jean-François

**Classement individuel : catégorie Vétéran Homme AP**

2 LA SPORTIVE D AUDINCOURT VASSORT Pascal

**Classement par binôme : catégorie Jeune**

1 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT ABAD CARRE Leelou, DONIER Theo

2 LA SPORTIVE D AUDINCOURT BESNIER Paul, SAGET Tom

**Classement par binôme : catégorie Adulte**

1 LA SPORTIVE D AUDINCOURT LABRE Antonin, VASSORT Pascal

2 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE GAZZURELLI Frederic, PAUMIER Laurent

**Classement par équipe : catégorie Adulte**

1 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE PAUMIER Laurent, GAZZURELLI Frederic, PAUMIER Charly, CAIZERGUES Claude, JEUNOT Fabrice, MAINPIN

2 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT DEVILLERS Marine, JACQUOT Christophe, VINOT Jean-François, FERRY Laetitia, VASSORT Clarisse, RATIER

## Votre association

Nous avons eu 30 réponses sur 35 associations contactées. Le souhait du comité départemental était une réponse collégiale des présidents, secrétaires et trésoriers. Il est à déplorer que certaines personnes aient répondu seules, de ce fait nous avons des questions sans réponses.

### **A quelle date avez-vous fait votre dernière assemblée générale ?**

6 en 2019 5 avant septembre 2020

11 associations ont fait une AG. ?????

### **Quelles sont les activités pratiquées dans votre association ?**

86.7 % gym filles (26)

57 % éveil (17)

50 % Gym masculine (15)

36.7 % GFD (11)

26.7% TAA (8)

### **Quels sont vos fournisseurs de matériel pour vos activités (gym, éveil, TAA...) ?**

GYMNOVA 86.7 %

DIMA 20% (6)

DECATHLON 36.7 % (11)

### **Quelle salle utilisez-vous ?**

Propriétaires 5

Paroissiales 4

Intercommunales 2

Ce que l'on trouve 1

Communes 20

UFR Staps 1

Néolia 1

PMA 1

### **Dans quelles conditions utilisez-vous vos salles (gratuit ou loyer, plage horaires fixes...) ?**

26 gratuit ou peu de charges

## Trésorerie

### **Quel est le nom de votre banque ?**

53 % (16 associations) utilise le partenaire de la fédé Crédit mutuel

### **Avez-vous des salariés ?**

3 associations en ont

### **Quel est le nom de votre logiciel de comptabilité ?**

12 ont un logiciel



### **Est-ce que l'association possède un ordinateur ?**

16 ordinateur personnel 14 ordinateur association

### **Avez-vous des sponsors ?**

7 oui (23.3%)

23 non (76.7 %)

### **Recevez-vous des subventions de ? 29 réponses**

27 mairies

5 ANS

2 FDVA

## Communication

### **Avez-vous un site internet ? 50 % oui / non**

*Si vous avez un site quel est son nom et quelles informations peut-on y trouver ?*

### **Avez-vous une page sur un réseau social (type Facebook) ? 21 oui (70%)**

*Si vous avez une page Facebook quel est son nom ?*

*Quel est le nom du responsable dédié ?*

*Quel est son adresse email ?*

### **Comment diffusez-vous les informations à vos adhérents ?**

100% par mail

73.3 % par sms

50 % réseaux sociaux

### **Diffusez-vous les informations émanant de la fédération, du comité régional et départemental ? 29/30**

80 % oui

6 non

### **Présentez-vous la FSCF à vos adhérents ?**

93.3% oui

Non, Pourquoi ? 2 non

### **Présentez-vous le projet éducatif à vos adhérents ? 28 réponses**

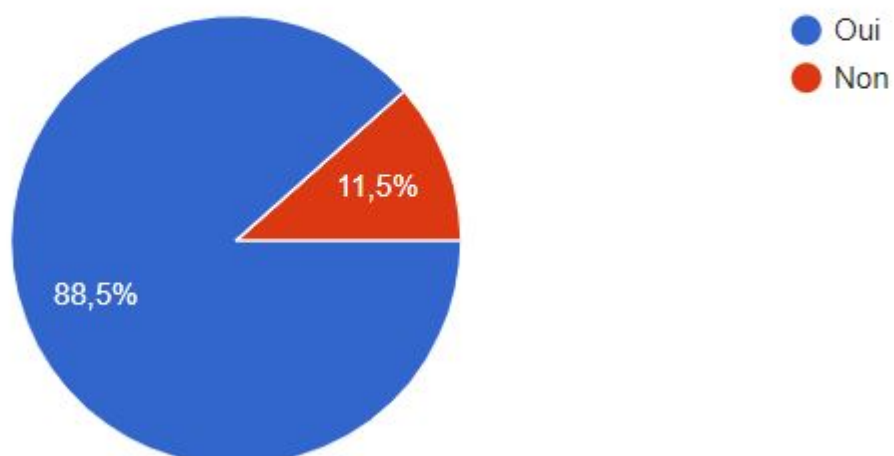
53.6% non

## Formation

### **Vos animateurs GF sont-ils formés**

## Vos animateurs GF sont il formés ?

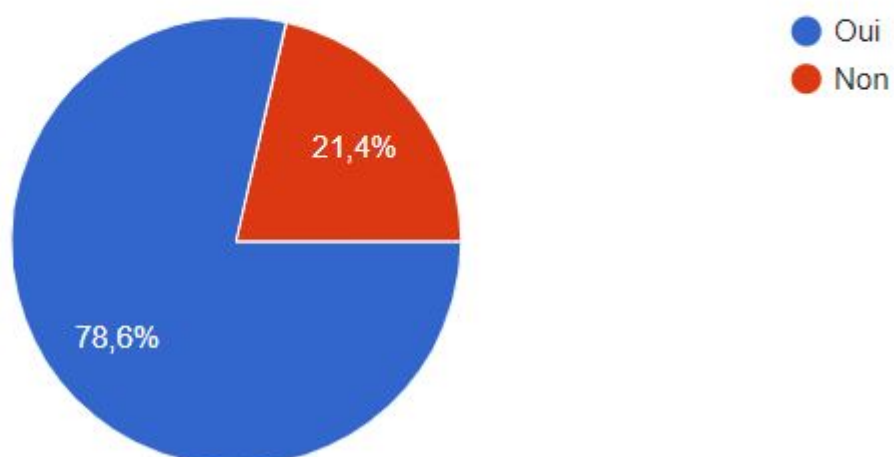
26 réponses



## Vos animateurs GM sont-ils formés ?

Vos animateurs GM sont ils formés ?

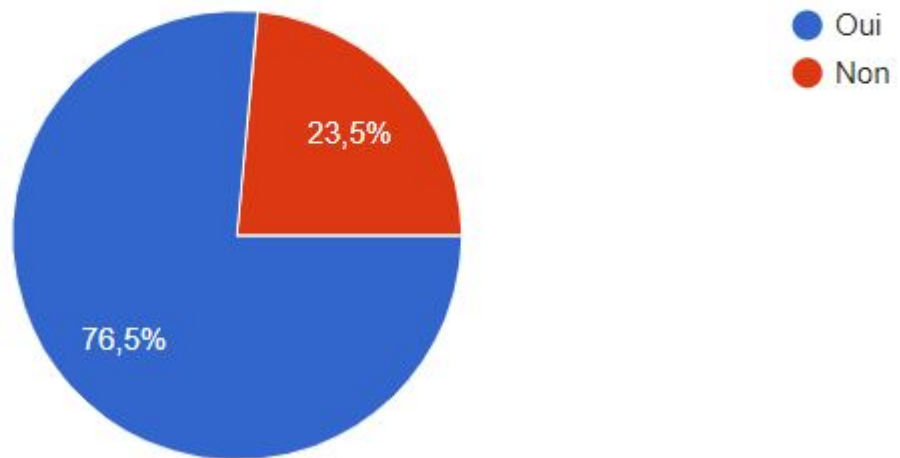
14 réponses



## Vos animateurs GFD sont-ils formés ?

## Vos animateurs GFD sont ils formés ?

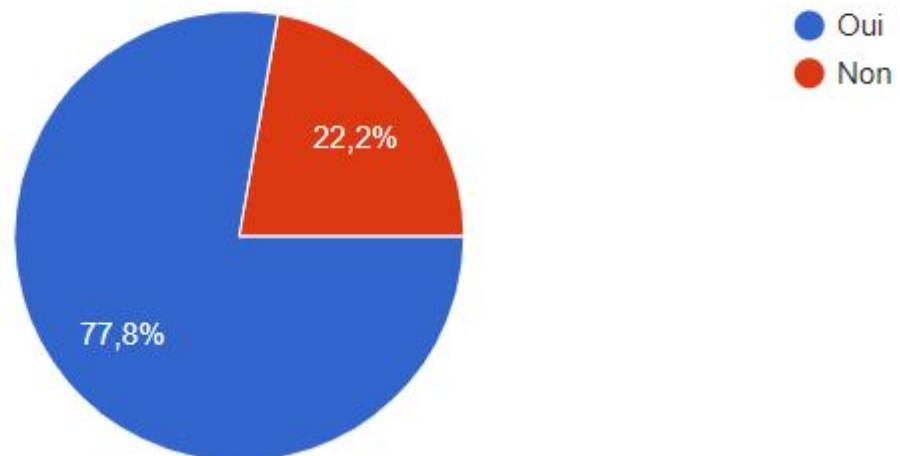
17 réponses



## Vos animateurs TAA sont-ils formés ?

Vos animateurs TAA sont ils formés ?

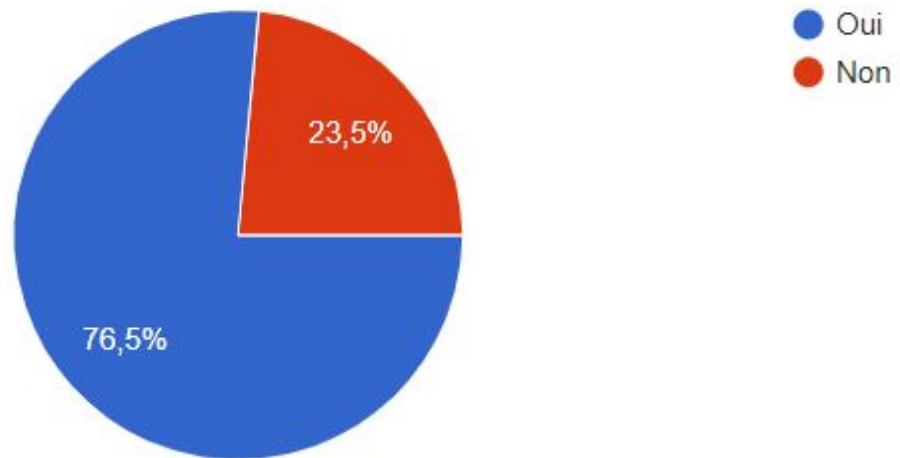
9 réponses



## Vos animateurs éveil sont-ils formés

Vos animateurs éveil sont ils formés ?

17 réponses



**Quelles formations aimeriez-vous que le Comité départemental mette en place (dirigeants, gestion de groupe, gestion de conflit, harcèlement) ?**

Dirigeants 3

Gestion de conflit 3

Gestion de groupe 2

Harcèlement 1